

CLCV - 04 76 22 06 38 - isere@clcv.org
 CNL - 04 76 46 30 94 - Lacnl38@wanadoo.fr
 CSF - 04 76 44 57 71- udcsf38@la-csf.org
 RSA - 04 76 00 38 38

- Tu as vu, le gouvernement prévoit de baisser les aides au logement, c'est la catastrophe ! Comment je vais faire pour payer ?
 - T'inquiètes pas, le loyer va baisser au moins du même montant dans le parc HLM, ça ne changera rien pour toi !
 - Ça n'est pas si simple... Les loyers des locataires sont les ressources principales des bailleurs. S'ils baissent, l'argent qu'ils pourront investir dans l'entretien des logements va diminuer. Donc moins de moyens pour notre confort, des réhabilitations ou de nouvelles constructions... Pour une fois, nous sommes unis dans le même combat avec les bailleurs. Nous défendons nos intérêts car cette loi va d'abord nous pénaliser, locataires du privé comme du social. Ce sont toutes les aides au logement qui ont déjà baissé de 5 euros depuis octobre, et sans compensation !
 - Mais enfin, les bailleurs doivent pouvoir trouver de l'argent ailleurs ?
 - Oui c'est sûr, le gouvernement va obliger à vendre des logements HLM. On sait bien que de nombreux locataires sont heureux d'acheter leur logement, mais ce n'est pas toujours le cas, et cela n'arrange pas les demandeurs de logements qui attendent en moyenne 23 mois pour espérer un logement dans notre agglomération grenobloise....
 - Les bailleurs n'ont qu'à virer les locataires riches ! Ça laisserait de la place aux autres...
 - Je ne suis pas d'accord ! Le logement social est pour tout le monde ! Cela permet de favoriser la mixité dans les quartiers !
 - Alors c'est quoi ta solution ?
- Pas touche aux APL ! Plus de moyens pour construire et réhabiliter. Et arrêter d'opposer les locataires entre eux : riches/pauvres, vieux/jeunes, seul/en famille. Le logement social c'est pour tout le monde ! Y en a marre de faire passer le financier avant l'humain !

Indecosa CGT
 09 65 16 96 16 - contact@indecosactisere.fr

Hold up du gouvernement MACRON au profit des plus riches.
 Pour renflouer les caisses, l'Etat pille le logement social. Or aucun gouvernement n'a attaqué aussi durement les locataires et les bailleurs. Après les attaques sur le Code du Travail, la hausse de la CSG, la refonte de Pôle Emploi, l'ETAT, en baissant les APL a ouvert la « boîte de Pandore ». Dans le même temps, le Patronat et les plus riches verront, des aides financières accrues, l'ISF réduit et ce sans aucune contrepartie (la baisse de la TVA sur la restauration, le CICE n'ont jamais démontré leur efficacité). Cette baisse programmée après celle d'octobre, sera un nouveau coup dur porté par le Gouvernement sur une population déjà fragilisée. L'ETAT dit que cette mesure sera compensée par une baisse des loyers. Les bailleurs, ne pourront plus entretenir leurs logements et réduiront leurs effectifs. Au final ce sont bien les conditions de vie des locataires qui seront impactées par ces mesures.



à vendre

Appartements

CROLLES – T3-T4
PONT DE CLAIX – T4
CHASSE SUR RHONE – T3
VILLARD BONNOT – T4
CHAMP PRES FROGES – T3-T4
SAINT MARTIN D'HERES – T3
PONTCHARRA – T4

Maisons

PONT DE CLAIX – T4
ISLE D'ABEAU – T4-T5
MORESTEL – T4-T5-T6
MONESTIER DE CLERMONT – T3
SAINT ROMANS – T4

Contact : Patrick Bordet • 06 85 54 35 17 • p.bordet@sdh.fr

En accession sociale



NOUVEAUX PROJETS NEUFS EN COURS

DU T2 AU T4 À :

- FONTAINE
- CLAIX
- BOURGOIN-JALLIEU

Nos autres programmes sur www.sdaccess.fr

Contact : Yoann Allain • 04 81 97 45 00

Retrouvez toutes nos offres sur www.sdh.fr

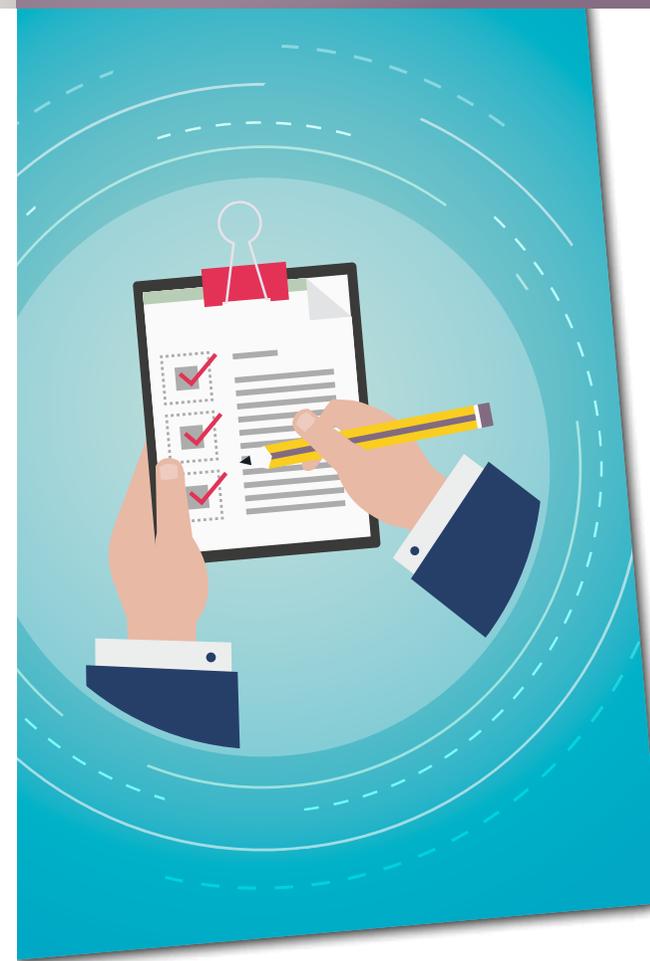
Prélèvement automatique

Autorisation à demander : 04 76 68 39 39 • information@sdh.fr

Un seul numéro pour nous joindre 04 76 68 39 39

En cas d'urgence, 24 h / 24, 04 76 68 39 00

Habitat n° 53 – Décembre 2017 • Société Dauphinoise pour l'Habitat • 34, avenue Grugliasco • BP 128 • 38431 Échirolles Cedex • Tél. 04 76 68 39 39 • www.sdh.fr • Directeur de la publication : Patricia Dudonné • Réalisation : Communication SDH • Conception : Elodie Guivarc'h • Mise en page : FX Com'Unik • Photos et illustrations : SDH, Fotolia, Shutterstock • Impression : FX Com'Unik, sur papier aux normes PEFC.



dossier

ENQUÊTES
 SLS et OPS

ENQUÊTES SLS ET OPS

La réglementation impose aux bailleurs sociaux de vérifier chaque année la situation familiale, les ressources et les activités professionnelles des locataires au travers de l'enquête Supplément de Loyer de Solidarité (SLS). Elle est complétée tous les 2 ans par l'enquête d'Occupation du Parc Social (OPS) qui permet d'établir des statistiques nationales sur le peuplement du parc et son évolution.

Vous ne bénéficiez pas d'une aide au logement

La SDH vous a été adressé en novembre 2017 une enquête SLS et OPS. Si vos ressources ont augmenté et dépassent de plus de 20 % les plafonds permettant l'accès à un logement vous devez payer un supplément de loyer de solidarité. Le SLS est appliqué, en plus du loyer et des charges locatives. Le montant du SLS est prélevé à hauteur de 85 % par les pouvoirs publics.

Si vous ne l'avez pas déjà fait, vous devez impérativement retourner à la SDH les documents ci-dessous avant le **12 janvier 2018** :

- le questionnaire pré rempli dûment complété et signé,
- la photocopie intégrale de l'avis d'imposition 2017 sur le revenu 2016 de toutes les personnes vivant au foyer au 1^{er} janvier 2017,
- la copie des pièces qui justifient un changement de situation (acte de naissance, livret de famille, acte de mariage, jugement de divorce, lettre de résiliation, ...).

Attention : l'absence de réponse ou une réponse incomplète entraîne un SLS à son taux maximum, ainsi qu'une pénalité de 25 € auxquels s'ajoutent 7,62 € pour l'enquête OPS.

Vous bénéficiez d'une aide au logement

Vous n'êtes pas soumis au SLS, mais vous devez répondre à l'enquête d'Occupation du Parc Social (OPS) qui vous sera envoyée le 02 janvier 2018.

Vous devez retourner à la SDH les documents suivants avant le **29 janvier 2018** :

- le questionnaire pré rempli dûment complété et signé,
- la photocopie intégrale de l'avis d'imposition 2017 sur le revenu 2016 de toutes les personnes vivant au foyer au 1^{er} janvier 2017,
- la copie des pièces qui justifient un changement de situation (acte de naissance, livret de famille, acte de mariage, jugement de divorce, lettre de résiliation, ...).

Attention : l'absence de réponse ou une réponse incomplète entraîne des pénalités de 7,62 €.

Alerte pratiques abusives

Certains locataires de la SDH ont été démarchés par des personnes qui **proposent des travaux de rénovations énergétiques** en invoquant le Grenelle de l'environnement.

Ce démarchage est abusif. En effet ces travaux relèvent de la seule décision du propriétaire SDH et sont réalisés dans le cadre d'opérations de réhabilitation.

La SDH n'est pas à l'origine de ces propositions de vente. Nous vous demandons de ne pas donner suite à ces démarches.

Toute commande que vous pourriez faire relève de votre propre responsabilité tant pour le paiement, que pour les travaux et leurs conséquences sur votre habitation. Pour rappel, tous les travaux modificatifs doivent préalablement faire l'objet d'une autorisation écrite de la SDH.



Payez votre loyer
d'un simple clic
sur www.sdh.fr



Accédez directement
à votre espace locataire
en flashant ce code

